



Programme Formation SSCT

En santé, sécurité et conditions de travail de la délégation du personnel du CSE

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- ✓ S'approprier le rôle et les attributions du CSE dans les structures de moins de 50 salariés.

Bloc 1 : Repérer les enjeux de la santé-sécurité au travail

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels, des conditions de travail et appréhender les attributions du CSE en matière de SSCT au sein de l'entreprise.
- ✓ Comprendre les enjeux de la prévention en entreprise afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Bloc 2 : Intégrer la santé et la sécurité au travail dans l'exercice de ses missions

- ✓ Analyser les risques professionnels et les mesures de prévention.

Bloc 3 : Exercer sa mission de membre du CSE

- ✓ Déterminer les causes après un accident du travail grave ou des incidents répétés dans le cadre d'une enquête.
- ✓ Agir en situation d'urgence : proposer un plan d'actions suite à un accident grave ou un incident.
- ✓ Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et assurer son rôle CSE en matière de SSCT.

Possibilité d'adapter le programme de formation aux besoins.

Durée

Nouveaux élus : 35H soit 5J

Public et prérequis

- Tous les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements d'au moins 11 salariés) et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le CSE parmi ces membres, bénéficiant de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Art. L. 2315-18).
- Prérequis : Etre membre élu au CSE

Lieu

- Sur site

Dates

- A définir

CONTENU¹

INTRODUCTION DES 3 BLOCS

Module 1 : S'approprier le rôle et les attributions du CSE dans les structures de moins de 50 salariés.

- ✓ Présentation du CSE : le rôle et le fonctionnement de l'institution au sein des entreprises de moins de 50 salariés.
- ✓ Missions et attributions des élus.
- ✓ Représentation des salariés.
- ✓ Cadre réglementaire et fonctionnement général : les bases légales et les règles fondamentales qui régissent cette instance.

¹ Contenu qui peut s'adapter en fonction des besoins repérés.

BLOC 1 : REPERER LES ENJEUX DE LA SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

Module 2 : Comprendre le cadre réglementaire des risques professionnels, des conditions de travail et appréhender les attributions du CSE en matière de SSCT au sein de l'entreprise.

- ✓ Principaux textes généraux de prévention et autres principes (précaution, recommandations).
- ✓ Les obligations légales de l'employeur. Mécanismes de mise en cause, responsabilités civiles et pénales.
- ✓ Droits des travailleurs.
- ✓ L'organisation de travail.
- ✓ Culture de l'entreprise : identité héritée, identité visée selon la conception de Dubar, appréhender son rôle en tant que membre délégation du personnel CSE.
- ✓ CSE et ses prérogatives en matière de santé, sécurité et conditions de travail, Missions du CSE en matière SSCT : Dispositions applicables / fonctionnement, moyens du CSE / thèmes récurrents.

Module 3 : Comprendre les enjeux de la prévention en entreprise afin de prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

- ✓ Les acteurs de la prévention.
- ✓ Veille documentaire et réglementaire, sites recommandés pour exercer ses missions.
- ✓ Les AT-MP (Analyse et utilisation des données et des sources d'information liées à la santé au travail).
- ✓ Les principes généraux de prévention (santé, santé publique, QVCT, prévention primaire, secondaire, tertiaire, promotion, éducation...).
- ✓ Prévention des risques et leur influence sur l'efficacité et la productivité de l'entreprise.
- ✓ Risques professionnels / conditions de travail : définition des concepts (notion de risque, danger, dommage, prévention, santé/sécurité au travail, préambule sur les principaux risques professionnels adaptés au secteur d'activités/métiers, pénibilité au travail, usure professionnelle...).

BLOC 2 : INTEGRER LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS

Module 4 : Analyser les risques professionnels et les mesures de prévention.

- ✓ Identification des risques : Différents dangers, incidents (accidents du travail, maladies professionnelles, alertes, etc.), les origines des dangers et les préjudices pour la santé.
- ✓ Les facteurs de risque liés à l'organisation du travail et identifier les travailleurs exposés à des risques spécifiques.
- ✓ Analyse stratégique : les différences entre le travail prescrit et le travail réel.
- ✓ Analyser les risques professionnels :
 - Présentation de la démarche et des principales étapes.
 - Analyser des données internes, des sources d'information sur les risques professionnels : accidents du travail, maladies professionnelles...
 - S'appuyer sur le DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels.
 - Méthode d'analyse des principaux risques professionnels : unités de travail, comprendre les situations dangereuses avec un découpage par familles de risques / priorités 1,2,3...
 - Reconnaître des mesures de prévention, moyens existants (protection, procédure interne...), pistes d'action au sein de l'entreprise.
 - Evaluation-diagnostique au sein de la structure : identifier les « manques ».
 - Définir les actions de prévention des risques et de protection des salariés à mettre en place et les intégrer dans le DUERP.
 - Rendre un avis sur le DUERP et ses mises à jour.

BLOC 3 : EXERCER SA MISSION DE MEMBRE DE L'INSTANCE REPRESENTATIVE DU PERSONNEL EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Module 5 : Analyse et enquête après un accident du travail

- ✓ Méthodologie d'enquête :
 - Présentation des étapes clés pour mener une enquête après un accident du travail.
 - Utilisation d'outils d'analyse et de collecte de données pour évaluer les causes.
- ✓ Stratégies de détection :
 - Techniques pour identifier les facteurs contribuant aux accidents, incluant l'organisation et l'environnement du travail, les tâches et le matériel utilisé.
 - Adaptation de la posture professionnelle lors de l'investigation.

Alexandra TOURNAY – ENSEIGNE AQORPS – N° de SIRET 89334326900013
« Enregistré sous le numéro 75790139479. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Siège social : 7 rue Simplot 79500 Melle
<https://www.aqorps.com/>

- ✓ **Cas pratique :**
 - Examen d'un cas réel d'enquête pour illustrer la méthodologie d'enquête.

Module 6 : Actions et réponses post-accident

- ✓ **Plan d'actions suite à un accident :**
 - Méthodologie et des outils mobilisables : choisir des mesures correctives, élaborer un plan d'actions, communication, suivi et évaluation...
 - Mise à jour du DUERP.
- ✓ **Risque grave et le recours avec un expert**
 - Méthodologie, étapes, démarche pour le recours à un expert dans le cadre d'un accident grave.

Module 7² : Déceler et agir sur les risques psychosociaux.

- ✓ **Introduction aux RPS :**
 - Définition de la notion.
 - Familles de risques.
 - Souffrance au travail : les signes.
 - Evènement grave et traumatisant.
- ✓ **Identifier les RPS :**
 - Outil.
 - Identifier les situations dangereuses RPS liées à chaque unité de travail / postes de travail exposés.
 - Proposer des mesures de prévention.
- ✓ **Identifier les situations de discrimination et de harcèlement (moral, sexuel...)**
 - Cadre légal. Définition des concepts.
 - Comment détecter les signaux faibles : victime / personne mise en cause qui doivent alerter.
 - Etudes de cas.
 - Traiter les signalements de discrimination et de harcèlement sexuel : méthodologie pour l'ensemble des étapes de l'enquête interne (depuis la réception des signalements jusqu'à la mise en œuvre de mesures disciplinaires potentielles à l'encontre de la personne mise en cause).
- ✓ **Prévention et interventions :**
 - Reconnaître des mesures de prévention, moyens existants (protection, procédure interne...), pistes d'action au sein de l'entreprise.

²² Révisions des concepts étudiés précédemment à travers les modules, en s'appuyant sur les exemples de RPS et transition vers le dernier module Promouvoir la santé, sécurité et l'amélioration des conditions de travail.

Alexandra TOURNAY – ENSEIGNE AQORPS – N° de SIRET 89334326900013
 « Enregistré sous le numéro 75790139479. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Module 8 : Promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et assurer son rôle CSE en matière de SSCT.

- ✓ **Cadre légal et droits des membres du CSE :**
 - Présentation des droits et des dispositifs mobilisables en matière de SSCT, tant au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur.
- ✓ **Techniques pour anticiper les risques et mettre en place des mesures préventives avant qu'ils ne se manifestent.**
- ✓ **Ressources recommandées :**
 - Présentation des sites institutionnels et des guides nationaux essentiels pour la SSCT.
 - Veille réglementaire.
- ✓ **Organisation et animation d'actions SSCT :**
 - Méthodes pour organiser, animer et évaluer des actions d'information et de sensibilisation adaptées aux besoins spécifiques de l'entreprise.
- ✓ **Utilisation de l'IA pour la SSCT**
 - Comment l'intelligence artificielle peut soutenir les membres du CSE dans l'organisation et la gestion de leurs missions.
- ✓ **Communication et culture de la santé :**
 - Techniques pour communiquer efficacement sur la SSCT et développer une culture de la santé au sein de l'entreprise.
- ✓ **Élaboration d'un plan d'action :**
 - Définition des objectifs SSCT pour les six prochains mois et évaluation des actions à prioriser.
- ✓ **Bilan**

Moyens pédagogiques

- Intervenant : Alexandra TOURNAY, Consultante et formatrice indépendante, IPRP
- Pour que la formation se déroule correctement dans vos locaux, il est nécessaire de prévoir un vidéo-projecteur, un tableau blanc... Les repas ne sont pas inclus. Le repas du formateur sera pris en charge par le CSE.

Méthode pédagogique

- Pédagogie active alternant apports théoriques et exercices pratiques/ échanges interactifs (libération de la parole...) / cas concrets / schémas / vidéos / outils de prévention / mises en situation...

Evaluation

- Questionnements oraux, QCM, travaux pratiques, questionnaire de satisfaction.

Pour les personnes en situation de handicap ou ayant des conditions particulières (comme l'illettrisme...), merci de nous contacter avant la formation. Cela nous permettra de vérifier la faisabilité de votre projet et de déterminer les adaptations nécessaires.

Alexandra TOURNAY – ENSEIGNE AQORPS – N° de SIRET 89334326900013
« Enregistré sous le numéro 75790139479. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Siège social : 7 rue Simplot 79500 Melle
<https://www.aqorps.com/>